

DENIS DUCHESNE

E. S. C. P.  
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

ADRESSE PROFESSIONNELLE :  
85, RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS

TÉL. 01 42 81 58 41  
FAX 01 42 81 92 84  
E-MAIL : [sfic@free.fr](mailto:sfic@free.fr)

C O P I E

**ASSOCIATION CULTUELLE  
DE L'ÉGLISE REFORMÉE DE VERSAILLES**  
Association déclarée régie par les lois des 1<sup>er</sup> juillet 1901  
et 9 décembre 1905  
**Siège social : 8, rue de la Porte de Buc - 78000 VERSAILLES**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Association, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

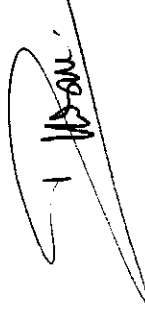
En application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

## **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 10 mars 2009



Denis DUCHESNE  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

**ASSOCIATION CULTUELLE EGLISE REFORMEE DE VERSAILLES**

**COMPTES ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2008**

**\* \* \* \* \***

**BILAN au 31 DECEMBRE 2008**

**COMPTE DE RESULTAT du 1<sup>er</sup> JANVIER au 31 DECEMBRE 2008**

**ANNEXE**

RB

**BILAN 2008**

ACTIF	EXERCICE 2008		EXERCICE 2007	
	Brut	Cumul Amort. et Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions et droits similaires Logiciels			93 500	99 000
2150000020 Orgue du temple 9 jeux	110 000	-16 500	1 518	2 070
2150000025 Piano électronique	2 760	-1 242	8 328	0
2160000010 Nouvelle sonorisation temple	10 000	-1 672	0	599
2170000040 Voiture pastorale	4 000	-4 000	10938	13433
2180000010 Autres immobilisations corporelles	17191	-6253		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			1 170	1 780
275 Dépôts et Cautionnements versés	1 170			
<b>TOTAL I</b>	<b>145 121</b>	<b>- 29 667</b>	<b>115 454</b>	<b>116 882</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>				
Créances sur Régions				
Autres créances (404....)	0		0	3 000
Legs et donations en cours (475)	230 000		230 000	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT + intérêts</b>	0		0	1 511 837
<b>DISPONIBILITES : banques et CCP, caisse</b>	1 632 486		1 632 486	95 015
<b>TOTAL II</b>	<b>1 862 486</b>		<b>1 862 486</b>	<b>1 609 852</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
(entretiens divers, téléphone, loyers etc...)				
<b>TOTAL III</b>	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>2 007 607</b>	<b>-29 667</b>	<b>1 977 940</b>	<b>1 726 734</b>

**Rappel: Comptabilité d'engagement depuis 2006**

**BILAN 2008**

PASSIF	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>FONDS STATUTAIRE</b>		
Patrimoine intégré (10210)	879 316	879 316
	<b>879 316</b>	<b>879 316</b>
<b>RESERVES :</b>		
Reserves statutaires ou contractuelles	764 323	823 480
Autres réserves		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent)	225 849	-59 158
<b>TOTAL I</b>	<b>1 869 487</b>	<b>1 643 638</b>
<b>PROVISION RISQUE CHARGE</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>		
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL II</b>		
<b>DETTES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit		
Emprunts et dettes divers		
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN COURS</b>		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	2 990	2 392
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (408)		
Dettes fiscales et sociales	160	576
. Reunica (4373)	43	19
. Autres (447133)	24	110
Dettes Régions (451000002)		
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>		
<b>AUTRES DETTES (4686)</b>		
Don à ER de St Quentin en Y. pour construction nouveau Centre Paroissial	80 000	80 000
Don à l'IPT pour rénovation des bâtiments	25 000	
Assemerf	235	
<b>TOTAL III</b>	<b>108 452</b>	<b>83 097</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>1 977 939</b>	<b>1 726 735</b>

**Rappel: Comptabilité d'engagement depuis 2006**

**COMPTE DE RESULTAT 2008**

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Dons réguliers (7011, 7012, 70131, 70132, 70151, 70152)	195 724	195 314
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges (A. N. Ministre 791114)	1 210	1 191
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Autres produits d'activités annexes (7088)	15	0
Subventions ERF (741114)	19 946	19 537
Divers produits de gestion, activités lucratives (7016, 701901, 701902, 701908, 7019011, 701913, 701921, 701922, 7424, 758)	12 844	10 078
<b>TOTAL I</b>	<b>229 739</b>	<b>226 120</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres charges externes (électricité, loyers, assurances, (tout 60..., 61..., 62...))	59 452	51 283
frais de déplacement, d'affranchissements, de téléphone, etc..)	3 406	3 324
Impôts, taxes et versements assimilés (tout 63...)	27 384	28 230
Rémunération du personnel (tout 64...)		
Charges sociales	<b>90 242</b>	<b>82 837</b>
<b>S/TOTAL</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
. Sur créances : dotations pour dépréciations	11 124	9 425
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements (6811)		
. Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges (65... sauf 656 & 65711)	613	1 582
Contributions versées à l'ERF (65711)	156 000	156 000
Mission Populaire Evangélique de France (6561000001, 6562000001)	8 000	6 500
<b>TOTAL II</b>	<b>265 979</b>	<b>256 344</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-36 240</b>	<b>-30 224</b>

**Rappel: Comptabilité d'engagement depuis 2006**

**COMPTE DE RESULTAT 2008**

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (tout 76)	63 032	50 893
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciation et transferts de charges		
Produits nets sur cess. De valeurs mob. De placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>63 032</b>	<b>50 893</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilés (668)	155	128
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges nettes sur cess. de valeurs mob. de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>155</b>	<b>128</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>62 877</b>	<b>50 765</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (2-1)</b>	<b>26 637</b>	<b>20 541</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion (dons nominatifs, legs, subventions,....) 77131, 77132	244 213	
Sur opérations en capital		
Reprise sur provision, dépréciation et transfert de charges		
Sur cession d'actifs et Recettes exceptionnelles diverses (7758, 7788)		500
<b>TOTAL V</b>	<b>244 213</b>	<b>500</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion (678)	45 000	80 199
Sur opérations en capital		
Dotation aux dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>45 000</b>	<b>80 199</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>199 213</b>	<b>-79 699</b>
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES (VII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>536 984</b>	<b>277 513</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)</b>	<b>311 134</b>	<b>336 671</b>
<b>RESULTAT (excédent)</b>	<b>225 850</b>	<b>-59 158</b>

**Rappel: Comptabilité d'engagement depuis 2006**

# ANNEXE

2008

INFORMATIONS	Fournies	Non fournies
<b>FAITS CARACTERISTIQUES</b>		
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	OUI	
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	OUI	
3 NOTES SUR LE BILAN :		
3.1 Immobilisations et amortissements	OUI	
3.2 Provisions		NON
3.3 Eléments fongibles de l'actif circulant	OUI	
3.4 Comptes de régularisation		NON
3.5 Créances et dettes	OUI	
3.6 Charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance	OUI	
3.7 Variation des fonds associatifs et des réserves	OUI	
3.8 Valorisation des contributions volontaires		
3.9 Fonds dédiés	OUI	NON
4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :		
4.1 Analyse des produits et des ressources	OUI	
4.2 Produits et charges exceptionnels	OUI	
5 AUTRES INFORMATIONS :		
5.1 Legs et donations en cours	OUI	
5.2 Engagements hors bilan	OUI	

Seules sont exprimées les informations significatives

Pour les autres documents voir dans les tableaux ci-après



## ANNEXE (suite)

2008

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008 dont le total est de 1.977 939 € en augmentation de 15%

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat (excédent) de + 225 849 € contre un déficit de - 59 158€.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

### FAITS CARACTERISTIQUES

#### RAPPEL

En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code du commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La principale modification porte sur la comptabilisation de la valeur des biens immobiliers et mobiliers détenus par l'association au 1<sup>er</sup> janvier 2006, date d'établissement du bilan de départ. La contrepartie de la valeur des biens inscrits à l'actif du bilan a été constatée dans les Fonds associatifs au passif du bilan sous le titre « Valeur du patrimoine intégré ». Elle n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2006. Il est expressément signalé que ce changement de méthode comptable imposé à l'association par la modification de l'environnement réglementaire, est traité comme un changement à caractère prospectif.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont désormais présentés en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à partir de la clôture de l'exercice 2006,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits à partir du même exercice

### 1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les événements significatifs de l'exercice 2008 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

Charges exceptionnelles, le don fait à l'IPT pour la rénovation des bâtiments : **25 000 €**  
Dons et Legs de Melle Florence SCHALLER pour un montant de 244'213€ constitués d'un don manuel de 22 253€ et d'une propriété à Raizeux actuellement en vente pour un montant net de 221 960€. Soit :

- Prix de vente : 230 000 €.
- Frais et honoraires à déduire : 8 040 €.
- Don et legs net des frais : 221 960 €.

## 2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Concernant la permanence des méthodes comptables, il est expressément signalé que les méthodes applicables à l'évaluation et à la présentation des actifs ont été modifiées à partir de 2006 sur les points essentiels suivants :

- Intégration patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers, propriété de l'association au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001 jusqu'au 31 décembre 2005.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien jusqu'au 31 décembre 2005.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2005, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2005.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est désormais comptabilisée dans les charges de l'association. Cette modification n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égal montant.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE					
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions Cessions Rebutis	Valeur brute à la clôture de l'exercice
1. Immobilisations incorporelles					
<b>Total 1</b>	0				0
2. Immobilisations corporelles					
. Terrains	0				0
- Constructions	0				0
. Autres immobilisations corporelles	133 645		10 305		143 950
. Immobilisations en cours					
<b>Total 2</b>	133 645		10 305		143 950
3. Immobilisations financières					
<b>Total 3</b>	1780		-610		1 170
<b>Total 3</b>	1780				1 170
<b>TOTAL GENERAL 1-2-3</b>	<b>135 425</b>		<b>9 695</b>	<b>0</b>	<b>145 120</b>

ETAT DES AMORTISSEMENTS					
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions Cessions Rebutis	Valeur brute à la clôture de l'exercice
			Dotation de l'exercice		
1. Immobilisations incorporelles					
<b>Total 1</b>					
2. Immobilisations corporelles					
. Constructions	18 543		11 124		29 667
. Autres immobilisations corporelles					
<b>Total 2</b>	18 543		11 124		29 667
<b>TOTAL GENERAL 1-2</b>	<b>18 543</b>		<b>11 124</b>	<b>0</b>	<b>29 667</b>

• La valorisation de l'actif immobilisé, en valeur brute, correspond pour l'essentiel aux mouvements suivants :

<input type="radio"/> Orgue (estimé)	110.000 €
<input type="radio"/> Matériel de transport (estimé)	4.000 €
<input type="radio"/> Autres immobilisations corporelles	17.191 €
<input type="radio"/> Nouvelle sonorisation du temple	10.000 €

• Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

Orgue :	5 %
Matériel de transport	20 %
Agencements installations	12,50 %

### 3.2. PROVISIONS

**Nous n'avons pas de provisions pour risques & charges**

### 3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

• Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

Du fait de la vente des valeurs mobilières de placement durant l'exercice 2008, il n'existe pas de plus-values latentes à la clôture.

L'association a souscrit en 2007 des bons de caisse à échéance 31 décembre 2008, pour un montant en principal de

**1.450.000 €**

Ces bons ont été remboursés le 31 décembre 2008 et les intérêts acquis et versés à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en produits du compte de résultat financier pour

**56 267 €.**

### 3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>CREANCES</b>					
1. Actif immobilisé					
- Cautions (dépot garantie location appt. Past.)	1 170		1 170		1 170
Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances (legs en cours de réalisation)	230 000		230 000		230 000
<b>TOTAL</b>	<b>231 170</b>		<b>231 170</b>	<b>230 000</b>	<b>1 170</b>
<b>DETTES</b>					
1. Emprunts et dettes financières					
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 990		2 990		2 990
3. Dettes fiscales et sociales	160		160		160
4. Autres	43		43		43
- Dettes aux Régions	24	24			24
- Autres dettes (dons ERSQY + IPT)	105 235		105 235		105 235
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL</b>	<b>108 452</b>	<b>24</b>	<b>108 428</b>	<b>108 452</b>	<b>1 170</b>

### 3.6. CHARGES A PAYER, PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

#### PRODUITS A RECEVOIR

Leur montant est présenté par poste concerné du bilan

<u>Disponibilités</u>	
Intérêts courus non échus sur compte sur livret A poste	2 519 €
	-----
	<b><u>2.519 €</u></b>

RD

### 3.8. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

#### 3.8.1 CAPITAUX PROPRES

SITUATIONS	VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES					au 31/12/2008 après affectation du résultat 2008
	au début de l'exercice	Variations 2008		au 31/12/2008 avant affectation du résultat 2008	Affectation Résultat 2008	
		Affectations du Résultat 2007				
1. Fonds statutaires - Patrimoine intégré	879 316			879 316		879 316
<b>Total fonds statutaires</b>	<b>879 316</b>			<b>879 316</b>		<b>879 316</b>
2. Réserves Statutaires	0					
<b>Total réserves statutaires</b>						<b>0</b>
3. Autres réserves						
- Réserve générale	823 480		-59 158	764 322	225 849	990 171
<b>Total autres réserves</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 702 796</b>		<b>-59 158</b>	<b>1 643 638</b>	<b>225 849</b>	<b>1 869 487</b>

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

Affectation des résultats (déficit) de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la réserve générale,  
pour un montant de : -59 158 €

Il sera proposé à l'AG d'affecter l'intégralité du résultat (excédent) de 225.849 € aux réserves  
générales, les portant ainsi au montant de 990 171€ contre 764 322€.

La valorisation des réserves est présentée pour information avant affectation du résultat de  
l'exercice 2008 proposée à l'assemblée générale du 29 Mars 2009.

Elle est également présentée après proposition d'affectation de ce résultat.

#### 3.8.2 VARIATION GLOBALE DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION GLOBALE DES CAPITAUX PROPRES		
A la clôture Avant affectation du résultat 2008	Résultat de l'exercice 2008	A la clôture après résultat de l'exercice 2008
<b>1.643.638</b>	<b>225 849</b>	<b>1 869 487</b>

#### 3.9. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

#### 4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous indique la formation du résultat et son évolution comparée d'un exercice à l'autre.

	31.12.2008	31.12.207
Résultat d'exploitation	-36 240	-30 224
Résultat financier	62 877	50 765
- Résultat courant (avant impôts)	26 637	20 541
Résultat exceptionnel	199 213	-79 699
- Impôt sur les sociétés		
- Résultat de l'exercice	225 850	- 59 158

#### 4.1. ANALYSE DES PRODUITS ET RESSOURCES

Il est rappelé que le compte de résultat intègre, la rémunération du ministre en poste, charges sociales et fiscales incluses, soit 19 946 €.

L'impact de cette charge est neutralisé par un produit d'exploitation d'égal montant de 19 946 €

#### 4.2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
RUBRIQUES	ANNEE 2008	ANNEE 2007
<b>1 Produits exceptionnels</b>		
- Sur opérations de gestion		
- Libéralités	244 213	
- Dons		
- Subventions		
- Divers		
- Sur opérations en capital		
- Cessions d'ensembles immobiliers		
- Cessions d'autres immobilisations	0	500
- Reprise sur provision et transfert de charges		
- Reprise sur dépréciation		
<b>TOTAL</b>	<b>244 213</b>	<b>500</b>
<b>2 Charges exceptionnelles</b>		
- Sur opérations de gestion		
- Subventions immobilières		
- Libéralités, don et autres subventions	45 000	80 000
- Divers		199
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux provisions pour risques		
- Dépréciations exceptionnelles		
<b>TOTAL :</b>	<b>45 000</b>	<b>80 199</b>

Le compte de résultat exceptionnel comprend essentiellement :

<b>En produits</b>	
Donation et Legs SCHALLER	244 213 €
<b>En charges</b>	
Les dons à l'IPT et à l'ERF-RP	45 000 €
	-----
Soit un produit exceptionnel de	<b><u>199 213 €</u></b>

**5) AUTRES INFORMATIONS :**

**5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS**

Il n'existe pas de libéralité en cours à la clôture de l'exercice.

**5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Il n'existe pas d'engagement hors bilan.



DENIS DUCHESNE

E. S. C. P.

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

-----  
ADRESSE PROFESSIONNELLE :

85, RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS

TÉL. 01 42 81 58 41

FAX 01 42 81 92 84

E-MAIL : sfic@free.fr

COPIE

**ASSOCIATION CULTUELLE  
DE L'EGLISE REFORMEE DE VERSAILLES**  
Association déclarée régie par les lois des 1er juillet 1901  
et 9 décembre 1905  
Siège social : 8, rue de la Porte de Buc - 78000 VERSAILLES

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 612-5  
DU CODE DU COMMERCE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

-----

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L612-5 du code de Commerce.

Paris, le 10 mars 2009



Denis DUCHESNE  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris